

# Des brebis en pension hivernale



**Dans les élevages laitiers des Pyrénées-Atlantiques, la mise en pension est une pratique traditionnelle. Une partie du troupeau passe l'hiver chez des éleveurs de bovins en zones de plaine ou de coteaux. D'octobre à mai, les brebis valorisent l'herbe de fin d'automne et la première pousse de fin d'hiver. Depuis peu, les couverts végétaux sont également pâturés.**



## Des éleveurs ovins témoignent

Pascal Oçafrain et Solange Larraburu Oxoby à St-Etienne-de-Baigorry (64)

480 brebis (Manech Tête Rousse et Manech Tête noire)  
20 vaches Blonde d'Aquitaine

« Nous travaillons avec 2 propriétaires qui sont sur la même commune à 50 km de notre exploitation. Pendant très longtemps, seules les agnelles partaient en pension. Depuis 5 ans, nous y mettons aussi les tardives et les vides. Cette pratique est vitale pour nous. Si les animaux étaient gardés à la maison, il faudrait un bâtiment en plus. Les achats de foin et de concentré seraient élevés. Cela reviendrait au moins aussi cher. »



## Des propriétaires témoignent

GAEC Hegoalde (Yves Hirigoyen et Marine Begyn) à la Bastide Clairence (64)

43 hectares dont 37 de SFP  
45 vaches Blonde d'Aquitaine

« Cela nous prend un peu de temps mais les brebis entretiennent bien les pâtures pendant l'hiver, sans les endommager. Pour les clôtures, il suffit d'ajouter un fil en bas. En début de printemps, les prairies sont rases mais pas surpâturées. Même les années humides, elles ne sont pas sales, mis-à-part à côté des portails par exemple. Selon nous, on y gagne en rendement. »

## Pour l'éleveur ovin, moins de fourrage à acheter



Les éleveurs ovins de montagne pratiquent la mise en pension d'une partie du troupeau depuis plusieurs générations. Les animaux à faibles besoins, c'est-à-dire les agnelles et parfois les brebis tardives, partent plusieurs mois dans les zones de plaine ou de coteaux du département, à maximum 80 km de l'exploitation. Elles y pâturent les prairies des bovins dans la majorité des cas. Les liens créés entre l'éleveur ovin et celui qui reçoit les brebis, appelé le propriétaire, ne sont pas contractualisés. Ils reposent sur la confiance et sont reconduits d'une année sur l'autre.

### Des «bouches à nourrir» en moins en hiver

Pour les éleveurs de montagne, la mise en pension est une solution pour gagner en autonomie fourragère tout en restant à l'échelle du territoire. Le cahier des charges de l'AOP Ossau-Iraty impose d'ailleurs des règles en la matière. Pour les exploitations qui ne sont pas en mesure de réaliser suffisamment de stocks pour l'hiver, cette pratique fait partie de leur équilibre. De plus, elle limite la place en bâtiment.

### Pas de contrat signé

Les éleveurs et les propriétaires se rencontrent par connaissance ou le bouche à oreille. Les contrats sont tacites. Le sérieux du propriétaire est indispensable, il s'occupe au quotidien des brebis et est garant de leur état de santé.

### Points de vue des éleveurs

« La pension, au-delà de l'échange strict, ça crée des connaissances, des relations entre gens de la plaine et de la montagne. Nous sommes complémentaires. »

« Les brebis sont dehors en hiver. Nous n'avons pas plus de mortalité car au final, elles sont plus robustes. »

### L'avis d'un spécialiste



[«Le pâturage hivernal et le bien-être animal» sur [ciirpo.idele.fr](http://ciirpo.idele.fr).]



**Denis Gautier**  
CIIRPO/Institut de l'Élevage

« En hiver, les brebis sont aussi bien au pâturage qu'en bergerie ! Tous les résultats d'études conduites sur prairies ou couverts végétaux le démontrent. Avec une ressource fourragère suffisante, les brebis sont en meilleur état à l'herbe qu'en bergerie en fin d'hiver. Par ailleurs, elles ne souffrent pas davantage de problèmes sanitaires ».

## Pour le propriétaire, une contribution au revenu

[ 5 € par mois ]

Le coût de la pension, convenu entre l'éleveur et le propriétaire, est de l'ordre de 35 euros par brebis pour 7 mois soit 5 euros par mois et par animal. Le propriétaire assure la surveillance quotidienne, l'abreuvement, les changements de parcelle, l'apport de foin si nécessaire et les soins individuels aux animaux. Il est en contact permanent avec l'éleveur par téléphone qui vient également voir ses brebis à des fréquences variables. Lors d'interventions collectives sur le troupeau ou de longs trajets entre deux parcelles, l'éleveur se déplace systématiquement mais le propriétaire reste présent et apporte son aide.

Selon l'herbe disponible, le niveau de chargement hivernal varie entre 2 et 4 brebis par hectare d'herbe sur la période de pâturage. S'agissant d'animaux à faibles besoins, aucun apport de concentré n'est réalisé. L'herbe suffit pour équilibrer la ration. A l'exception des boiteries, les problèmes sanitaires

sont rares. Pour les éviter, lorsque des lots issus de plusieurs élevages pâturent chez le même propriétaire, ils sont conduits à part et ne sont pas mélangés.

[ Un « plus » pour les prairies ]

Une amélioration de la qualité des prairies au printemps a été relevée par tous les propriétaires qui reçoivent des brebis en pension. Les parcelles destinées à la mise à l'herbe des vaches sont débrayées du circuit de pâturage des brebis dès la fin mars. Celles destinées à la fauche ne sont plus pâturées à partir de la deuxième quinzaine d'avril. Les prairies sont alors rasées sans être surpâturées. Quatre à six semaines plus tard, les repousses sont feuillues.

Par ailleurs, le pâturage des couverts végétaux se développe. Les propriétaires choisissent souvent les espèces avec les éleveurs et ce sont les brebis qui les détruisent. Cela diminue l'emploi des produits phytosanitaires et le nombre de passages de tracteurs.

### Points de vue de propriétaires

« Il faut du foin de qualité pour les vaches. Sans le pâturage des brebis pendant l'hiver, il serait moins bon. C'est donc intéressant et indispensable sur cet aspect. »

« C'est toujours mieux de faire pâturer les brebis sur les couverts que de les détruire au glyphosate. »



### L'avis d'un spécialiste



**Hervé Feugère**  
Chambre  
d'agriculture  
de la Creuse

« Pâture ras pendant l'hiver est une solution pour améliorer les prairies. Nous avons fait l'expérience au lycée agricole d'Ahun (23) sur une parcelle que les vaches refusaient de pâturer. Les broyages de refus étaient systématiques après leur passage. En fait, la couverture végétale était essentiellement constituée d'agrostis et de liseron. Un épais tapis de végétal mort couvrait le sol. L'absence totale de légumineuse était remarquable. Très peu de sol nu rendait illusoire d'envisager un quelconque sursemis. Au cours de l'hiver, la parcelle a été rasée par les brebis. Nous avons également revu les règles de pâturage des vaches. Au bout d'une année, il a été possible de rendre une fonction productive à la parcelle et d'améliorer considérablement sa flore prairiale ».

# Calendrier d'utilisation des prairies et couverts végétaux

MOIS >	JAN.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Prairies destinées à la pâture des vaches au printemps	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓
Prairies destinées à la fauche au printemps	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓
Couverts végétaux	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓



## En résumé, les **points clés**

- Un contrat moral entre les éleveurs et les propriétaires
- Des propriétaires attentifs aux brebis pendant l'hiver



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis\_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 4 enquêtes. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées.  
 Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/CIIRPO, en collaboration avec Jean Beudou (Chambre d'agriculture Pyrénées-Atlantiques),  
 Bernadette Boisvert et Camille Ducourtieux (Chambre d'agriculture Dordogne).  
 Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture Dordogne).

Crédits photos : GIS-id64 - Jean-Marc Arranz (Chambre d'agriculture Pyrénées-Atlantiques).

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301057 - N°ISBN : 978-2-7148-0133-3

#### Partenaires techniques



#### Soutiens



#### Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »